L'ABEILLE.

Imprimée tous les jours, par F. Delaup.

Mardi, 17 Février 1829.

Nous avons reçu, hier, avec une lettre fort polie, un éloge de la vie du feu père Antoine de Sedella. Nous nous ferons un vrai plaisir de satisfaire au vœu de l'auteur de cet article, en le publiant dans notre feuille ; mais comme il est trop long, nous serons forcés de le partager. Demain nous en insérerons une partie.

FRANCE.

(Nouvelles de la Grèce.)

Toulon, 3 Décembre.

La frégate la *Galathée*, cap. Fleury, a embarqué trois cents hommes pour la Morée. La substance des dépêches apportées par le *Finistère*, fut transmise à Paris par le télégraphe, et par le même moyen l'ordre fut envoyé de suite de Paris d'embarquer ces troupes immédiatement. On dit que de nouvelles troupes encore vont partir pour la Morée, et que le 3e. le 8e. et 16e régiment d'infanterie vont y être envoyés. Le colonel Fabvier devait partir pour la Grèce sur la Galathée, mais il s'y rendra sur la *Daphné*, qui part aujourd'hui; comme c'est un bon marcheur, il est probable qu'il sera bientôt à Navarin. On dit qu'il a été fait Brigadier-Général. Des lettres de Navarin, nous informent de l'arrivée du *Trident* et de l'amiral Rosamel dans ce port. Cet amiral s'est mis sous les ordres de l'amiral de Rigny, qui, peu de tems après, s'est rendu à Smyrne, pour y prendre quelques informations diplomatiques importantes, relativement à l'établissement d'un gouvernement grec pour la Morée.

La nouvelle du retour de notre expédition, qui a été répandue par quelques personnes, est sans fondement aux yeux de beaucoup d'autres. Quelques uns disent que l'évacuation de la Morée a été résolue par un traité signé, à Londres, entre les ambassadeurs de France, d'Angleterre et le comte d'Aberdeen. D'autres prétendent qu'il n'y a rien de vrai dans ce rapport, et qu'il a été répandu par les négocians de Marseille : ces négocians voient d'un œil jaloux les navires chargés de vivres qui se rendent dans la Morée, tandis qu'ils ne sont pas en mesure de faire de telles expéditions, et ils font courir la nouvelle du retour de l'armée, afin de jeter de l'incertitude dans les opérations des autres, et de gagner du tems pour eux. Ce sont là les bruits qui circulent, mais franchement, je ne sais quelle opinion me former sur cet objet.—*(Con st.)*

BLOCUS DES DARDANELLES.

Paris, 25 Novembre.

La circulaire suivante a été adressée par le vice-amiral comte de Heyden, commandant en chef de l'escadre russe dans la Méditerranée, aux officiers commandant les navires de guerre des puissances neutres dans le levant :

A bord de l'Azoff, le 18 Octobre 1828.

Monsieur—L'empereur, mon auguste maître, dans le but d'obliger la Porte Ottomane à une prompte et solide paix, et afin de mettre le plutôt possible un terme aux calamités que la guerre actuelle pourrait occasionner, si elle était obstinément prolongée, a résolu de faire coopérer ses forces navales à cet objet, qui n'est pas moins l'objet des vœux constans de sa Majesté l'Empereur que le désir bien connu de ses alliés.

En conséquence, il m'a ordonné de mettre et de déclarer en état de blocus les Dardanelles et Constantinople, et d'empêcher l'entrée des provisions, et, en général, de tous les articles qui s'introduisent ordinairement sous le nom de contrebande de guerre, à bord de vaisseaux turcs ou autres.

Les lois ordinaires et positives de la neutralité maritime, qui imposent aux neutres l'obligation de respecter tout blocus effectif, donnent aux puissances qui forment ce blocus, le droit d'en exiger rigoureusement l'observation et sans exception. Sa Majesté Impériale, toujours fidelle à ses promesses, afin d'occasionner le moindre dommage possible aux nations neutres, autorise son escadre :

1. A permettre l'entrée des Dardanelles et de Constantinople, à tous les navires neutres qui se soumettront à être fouillés, et qui n'auront à bord ni contrebande de guerre ni aucuns autres articles qui pourraient servir à approvisionner la capitale de l'empire ottoman.

2. A permettre sans interruption la sortie de tous navires venant de Constantinople, et expédiés pour l'Europe, à moins qu'ils n'aient à bord des troupes ou des objets d'approvisionnemens militaires pour les places situées dans les limites fixées par les trois cours dans le traité du 6 Juillet.

3. De n'employer la force, avec les navires neutres qui voudraient éluder la visite ou violer le blocus, qu'à la dernière extrémité.

Conformément à ces exceptions, qui sans doute, seront appréciées par les négocians européens, le vice-amiral Ricord, qui commande l'escadre désignée pour bloquer les Dardanelles, a reçu les ordres les plus positifs pour faire apporter les plus grands égards dans la visite des navires neutres, et de n'employer la force que contre ceux qui, contrairement aux lois des nations, et malgré les risques auxquels ils s'exposeraient, tenteraient de violer le blocus, ou du moins de l'éluder à l'aide de canots.

Je vous prie, en conséquence, de donner la plus grande publicité à cette mesure, d'en donner avis aux marchands qui font le commerce du Levant sous le pavillon de votre auguste souverain, et qui pourraient s'engager dans des spéculations qui auraient pour objet de fournir à la capitale de l'empire ottoman des provisions et des munitions.

Je vous annonce encore, avec un plaisir infini, qu'en conséquence des mesures efficaces prises de concert par les puissances qui ont signé le traité de Londres, la Morée a été entièrement évacuée par les troupes turques et égyptiennes ; que par suite, le blocus de la Peninsule est entièrement levé, et que dorénavant les marchands neutres trouvront des marchés ouverts dans ces ports, qu'une lutte terrible avaient rendus inaccessibles depuis plusieurs années.—Recevez &c.

(Signé) le comte de HEYDEN

TURQUIE,

Constantinople, 10 Novembre.

Les Turcs se flattent que le blocus des Dardanelles, tôt ou tard, aura l'effet de dissoudre l'alliance du 6 Juillet, parceque, disent-ils, il expose trop les intérêts des puissances maritimes. Il paraît que depuis la levée du siège de Silistrie, la Bulgarie est aussi libre qu'au commencement de la campagne, à l'exception de Varna, dont les communications avec les principautés sont interceptées, et qui est abandonné à ses propres ressources. Le grand Visir a reçu l'ordre de reprendre Varna à tout prix.

Le Sultan appelle tous les hommes capables de porter les armes, à se rallier autour de l'étendard. Les musulmans ont l'ordre de ne faire aucun quartier et de ne pas se laisser faire prisonniers.

Le Capitan Pacha a reçu l'ordre de faire voile pour les Dardanelles, pour surveiller les mouvemens de l'escadre russe qui bloque l'entrée.

FEUILLETON.

THEATRE.

Communiqué.—SYLLA.

On doit jouer aujourd'hui au Théâtre d'Orléans, la belle tragédie de *Sylla*, de Mr. Jouy, et il nous semble à propos de dire un mot de ce grand personnage dont les actions sont tracées en caractères de sang dans l'histoire romaine.

Sylla, le terrible, le mystérieux Sylla, est l'homme le plus extraordinaire que Rome ait vu naître, et l'un des plus grands caractères qui aient étonné le monde. On pourrait croire qu'il entrait dans les destinées de la République Romaine de se personnifier elle-même sous la figure de ce Dictateur ; il fût grand comme elle, elle fut atroce comme lui ; il voulut comme elle être libre et comme elle se faire une immortelle renommée ; elle parvint à ce double but par l'asservissement des autres nations. Sylla l'atteignit par la proscription et le meurtre de ses concitoyens et par son héroïque abdication.

Sylla poussa au delà des bornes de toute vraisemblance son triomphe sur la bassesse de ses concitoyens et crut ne pouvoir réveiller en eux le sentiment de l'existence que par la douleur des supplices. Aussi, toute sa vie est une combinaison, toute sa tyrannie est un calcul, toute son audace est du sang froid et du raisonnement.

Sylla dans l'exercice du pouvoir était aussi sombre, aussi sévère qu'il était facile et communicatif dans la vie privée. Tour à tour superbe, familier, il effrayait de son regard ou séduisait par un sourire. Il était remarquable par une éloquence brusque, par un langage heurté ; jamais homme n'a exercé plus d'empire sur les esprits et même sur les cœurs. Les soldats l'adoraient, et il était, suivant l'occasion, feroce, généreux, adroit, souple, d'une force d'application sans exemple et d'une activité sans bornes.

A l'apparition de cette tragédie, on compara le caractère de Sylla avec celui de Napoléon. Sylla fut le plus heureux, Napoléon fut le plus grand capitaine de son siècle ; par un rapprochement singulier, Roscius, le plus célèbre comédien des temps antiques, fût l'un des favoris du Dictateur, et Talma fut comme Roscius l'honorable ami des personnages les plus distingués de son époque, et vécut dans l'intimité de l'homme qui pendant quatorze ans fut le Dictateur de l'Europe.

Cette note était d'autant plus nécessaire pour le public qui assistera à cette représentation que si, comme on le suppose, Mr. Aristippe, l'élève du grand maitre, a su profiter de son modèle dans ce rôle, comme il l'a fait dans les autres, nous entendrons une déclamation, ou plutôt une diction tout à fait nouvelle au Théâtre, et en rapport avec le caractère du dictateur. Si Mr. de Jouy a innové dans cette tragédie, Talma y fut sublime de simplicité et de vérité. Espérons donc que cette représentation réalisera toutes les espérances que l'on a fondées sur elle.

La Cour Criminelle de cette ville tient maintenant ses séances à l'Eglise Presbytérienne : pour le coup ses jugemens ne sauraient manquer d'être *sains*.

On vient de publier, à Leipsick, un livre qui fait une grande sensation dans toute l'Allemagne ; en voici le titre : « Dix raisons très-importantes, en faveur « de la présomption que HUSSEIN PACHA, « commandant en chef de l'armée turque, « est NAPOLEON ressuscité." ☞ Le Seigneur avait dit, cependant : *Beati pauperum spiritu*, et voilà que ceux d'Allemagne veulent absolument se tourmenter et se rendre malheureux.

AUX AMATEURS DES BEAUX ARTS.

MM. Erard, facteurs de forte-piano et harpes du Roi de France, de la Cour Impériale de Russie, et de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans et de sa famille etc. etc. : ont été brevetés pour différentes inventions, ont obtenu à l'exposition des produits de l'industrie française en 1819, une médaille d'or pour premier prix ; à l'exposition de 1823, non seulement on leur a maintenu le premier prix, mais le Jury leur a accordé une seconde médaille d'or, et, vu l'importance de leur établissement et du perfectionnement qu'ils ont porté dans leurs instrumens, Sa Maj. a daigné nommer un d'eux, (Séb. Erard) chevalier de la légion d'Honneur. A l'exposition de 1827, ils ont eu une médaille d'or (*). A cette dernière exposition dans le nombre des différens instrumens que MM. Erard ont exposé, il y avait un piano à deux cordes, de forme carrée, rendant autant de son qu'un piano à trois cordes ; les vrais connaisseurs l'ont attribué à ce que le coffre intérieur étant débarrassé de toute espèce de charpente, le corps sonore se propage comme ceux d'une fourche plus grande ; le barrage intérieur est remplacé par plusieurs cylindres d'acier placés au-dessus de toutes les cordes, pour maintenir l'écartement, rapport au tirage, (ce qui ne se trouve point dans le piano unicorde.) L'attention s'est également portée, sur le nouveau principe d'échappement, qui est encore perfectionné de manière que le plus petit mouvement du doigt laisse repasser les leviers, et que la touche quoiqu'enfoncée, peut répéter la note, chose qui avait été regardée comme impossible jusqu'à présent : ces pianos offrent un grand avantage dans la seconde corde, c'est que si une corde se casse, de ne point laisser l'exécutant dans l'embarras, puisqu'il en reste encore une, dans le piano unicorde, si une corde vient à se casser, on ne peut continuer de se servir de l'instrument, il faut que la corde soit remise ; ce qui place ce genre de piano dans le même inconvénient que celui de la harpe ; à la différence près, que la corde de la harpe se remplace plus facilement, et plus promptement que celle du piano unicorde.

Le barrage en fer des grands pianos à queue de l'invention de MM. Erard, a été appliqué chez eux, dès 1822. Le premier piano de cette construction est sorti de leur établissement, et a été exposé au Louvre en 1823. Il est bon de remarquer que le chevalet supérieur est fait de manière à ce que la corde ne puisse pas se déplacer par le choque du marteau, ce qui arrive souvent aux pianos qui ont des chevalets pointés ; la Corde ne résiste pas à la force du marteau, qui la déplace, la fait monter, et rend les unissons discords ; le barage en cilindre d'acier offre l'avantage de repousser la caisse si elle cède, ou de la rapprocher au besoin : et par le moyen des vis qui sont à chaque bout des cylindres, le barrage carré s'adapte par la même ressource.

MM. Erard font aussi des pianos de forme verticale, ainsi que des pianos carrés de toute dimension, pour lesquels ils ont été brevetés ; ils ont eu les mêmes avantages pour les harpes à nouvelle mécanique, reconnues par les premiers artistes et amateurs, supérieures à tout ce qui s'est fait de mieux en ce genre : le rapport en a été fait par Mr. Prony, au nom des deux classes de l'institut.

Il a été exposé par MM. Erard, un Orgue d'église, qui, par le moyen d'une pédal, donne la facilité d'augmenter ou de diminuer le son à volonté, ce qui produit dans les Renforsando, et smorzando, des effets merveilleux ; la progression du son étant égale pour tous les yeux, l'ensemble en forme l'harmonie la plus parfaite, et vous étonne surtout quand on vient à penser que c'est une personne seule qui donne l'action à un Orchestre, et fait entendre toutes les parties de chaque instrument. C'est avec la plus grande satisfaction que les amis des beaux arts ont remarqué que cet instrument était d'une grande perfection, et que MM. Erard auraient fait preuve de leurs grands talens dans tous les genres de facture de ce qu'il ont entrepris. Il font des Orgues pour les salons, dont les claviers sont extrêmement doux au toucher.

Les personnes qui désireraient avoir de ces excellents instrumens, peuvent s'adresser rue Dauphine No. 119, chez Mr. E. Laporte, professeur de musique correspondant de MM. Erard, il communiquera les renseignemens relatifs aux différens instrumens de cette grande manufacture ; il se chargera de toutes les commandes qui lui seront faites. Il est assuré aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance que ces instrumens sont d'une qualité supérieure et parfaitement soignés pour le travail, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur.

Extrait de la gazette de France du 3 mai 1828. Comparaison des pianos français et des pianos anglais.

Nous eûmes occasion, il y a peu de tems, de mettre en parallèle les pianos de Londres et ceux de Vienne. Les Artistes, disions-nous, et les amateurs les plus distingués, en reconnaissant aux premiers une belle qualité de son, leur reprochent d'avoir des claviers généralement fort durs ; ils reconnaissent aux seconds, au contraire, des claviers faciles ; mais ils leur reprochent de manquer de son. Un artiste allemand, M. Charles Schunke, élève du célèbre Hummel, nous adresse aujourd'hui une lettre, que nos lecteurs trouveront d'autant plus digne de leur intérêt, qu'elle concerne une branche importante de l'industrie français.

MONSIEUR,

« Comme il pourrait paraître extraordinaire que je n'eusse pas adopté dans les concerts les pianos de MM. Erard, mon opinion sur la supériorité de ces instrumens étant bien connue, je dois à la vérité de déclarer que, si je ne l'ai pas fait, c'est par des motifs étrangers à l'art et qui ne sont personnels. Je m'empresse, au contraire, de reconnaître que les pianos de la nouvelle invention de M. Sebastien Erard, sont ce que l'on peut désirer de plus parfait, puisqu'à la plus belle qualité de son, ils réunissent un clavier facile et en même tems énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai acquise en Angleterre, où n'ayant pas l'habitude des pianos anglais, j'ai été fort eureux de profiter de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, puisqu'elle a contribué en grande partie aux succès flatteurs que j'ai obtenus, dans les concerts de Londres et de Dublin.

« Veuillez bien monsieur, insérer cette lettre dans votre Journal, et agréer &tc.

Signé, CHARLES SCHUNKE.

A cette déclaration d'un pianiste qui est assurément, juge très-expert, nous pouvons ajouter une preuve matérielle de la supériorité des instrumens construits d'après le nouveau procédé de Mr. Erard. Il a établi dans le sein de Londres même une fabrique, où les artistes et les amateurs anglais viennent se pourvoir à l'envi de ces pianos d'origine française.

17 fév.—2 f.

(*) Les personnes qui douteraient que MM. Erard ont obtenu en 1819, 1823 et 1827, une médaille d'or, peuvent se présenter chez Mr. Laporte, depuis trois heures de l'après midi jusqu'à quatre ; on leur fera voir le diplôme ou ces trois médailles sont portées, ainsi que la décoration accordée par le Roi.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon

Mercredi, 18 Février,

On donnera un

BAL PARE & MASQUE.

Prix d'Entrée—Une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 9 Février

SALLE St. PHILIPPE.

Mercredi 18 Février 1829,

GRAND BAL

Paré et Masqué.

Prix d'Entrée—une piastre. 9 Fév

[illegible]

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés.

Navire Russell, Fosdick, New-York, G. F. Russell et Barstow.

Brick Criterion, Burnham, New-York, Bowers, Osborn et Bowers.

Brick América, Sherwood, Alexandria, Cookayne et Watts.

Goël. N S de Loreta, Urquiba, capt.

Goël Volant, Cartis, Matanzas, S G Blanchard.

Arrivés.

Bateau à vapeur Red River, Mehe, de Baton-Rouge, avec une cargaison—2 pas.

Bateau à vapeur Montézuma, M'Gregor, de Louisville, avec porc, graisse, farine, etc. à divers consignataires—30 passagers

Bateau à vapeur Attakapas, Curry, de Plaquemine, avec 11 balles cuir, 3 balles coton, des peaux et des cornes—5 passagers.

Bateau à vapeur Natchez, Kimball, des Natchez avec un chargement de coton—10 passag.

Bateau à vapeur Lady Lafayette, Ives, de Baton Rouge, avec un chargement de coton—20 passagers.

Bateau à vapeur Daniel Boone, venant de Louisville, avec un chargement en plein à divers consignataire.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, du Bayou Sarah, avec 296 balles coton—23 passagers.

Avis aux Dames et Messieurs

Qui desirent marquer leurs linges avec facilite, parfaitement, et d'une manière durable.

J'AI l'honneur de les prévenir que je fais des étampes qui ne laissent rien à désirer ; la modicité du prix doit engager les chefs de famille à s'en servir. La position désagréable où m'a reduit le dernier grand incendie ne me permettant pas d'avoir un logement au centre des affaires afin d'obvier à cela, M. Hewlett, propriétaire de la Bourse, a bien voulu me permettre d'y travailler ; en conséquence on m'y trouvera tous les jours, de midi à 3 heures. N. B. Je fais aussi les étampes pour marquer les balles de coton, caisses et barriques; et sur verres dorés de très jolies enseignes en cheveux ; sur ivoire, chiffres, fleurs, fleurons, notes et sujets allegoriques, des bracelets, colliers, cordons de montres, bagues et boucles-d'oreilles &c.

17 février—1 A. RENOIR.

VENTE PAR LE MARSHAL.

W. J. Andrews vs. Marie Louise Fomentin.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le Lundi 2 Mars, au café de la nouvelle Bourse, à midi, une négresse, nommée Euphile, âgée d'environ 20 ans, saisie pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

17 fev. L. DAUNOY.—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Richardson vs. Sumers.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Vendredi, le 27 Fevrier, à 4 heures, au Principal, le loyer d'une negresse pour un laps de tems suffisant pour payer le montant de la poursuite ci-dessus.

L. DAUNOY,

17 fév Marshal

AVIS AU PUBLIC.

LES soussignés ont formé une société pour le courtage, de denrées, propriétés foncières et esclaves.

J. B. WILTZ.

J. JARREAU père.

Ils ont à vendre en ce moment plusieurs Esclaves des deux sèxes et de tous Ages, qui sont excellens sujets.

Aussi,—Une Goëlette de 30 tonneaux, venant d'être réparée à neuf.

Ils préviennent les personnes qui leur donnent des esclaves à vendre qu'ils ne se chargent pas de ceux qui vont en marronage. 10 Février—6

AVIS—La société ci-dessus annoncée devait exister, mais n'a jamais été décidément contractée.

17 fév—1 BTE. WILTZ.

☞ Rue de Chartres, No. 76.

Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

J. GAULHIAC, coiffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de differens genres, et Raye de chair &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux ; aussi des Favoris. Il en garantit la bonté.

Il continuera à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fev

AMIDON & CASSE.—9 Barils Amidon et 4 sacs Casse; venant d'être débarqués de la goëlette Franklin, de St. Domingue, à vendre par D. G. BOROUZAT & Co.

13 fév. No. 19 rue Royale.

Enseignes en lettres transparentes blanches et de différentes couleurs.

A l'adresse ci-dessous, on exécute des enseignes de ce genre, au goût des amateurs, en lettres pleines transparentes ou enjolivées, avec des bordures qui correspondent au fond. Les peintures sont très-éclatantes, et le goût de ces enseignes est tout-à-fait nouveau et d'un bel effet. Elles conviennent particulièrement aux cafés, aux bureaux de loterie, aux cabarets, &c. Pour plus amples informations, et pour voir des échantillons, s'adresser rue de Chartres, No. 111, entre Conti et St. Louis.

Nota.—Le peintre qui exécute ces enseignes devant quitter cette ville très-incessamment, il est nécessaire que les personnes qui désirent l'employer fassent quelque diligence. 26 janv.

TRAITES sur la Havane, à vendre par SERAPHIN CUCULLU [12 fév.]

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 17 Fevrier, 1829.

Mr ARISTIPPE, premier Elève de Talma, Acteur du Théâtre Français et Répétiteur de Déclamation au Conservatoire de Paris.

La première représentation de

SYLLA,

Tragédie en cinq actes, de M. Jouy, dans laquelle M. ARISTIPPE jouera le rôle de *Sylla*.

Acteurs.—MM. Aristippe, Dechamps, Leblanc Tabary, Gourdault, Rochefort, Alfred, Theodore Marchand, Mme. Clozel.

Précis historique de la Pièce :

Jaloux du pouvoir de Marius, Sylla voulut d'abord se créer dans les camps une gloire rivale et faire oublier les exploits du vainqueur des Cimbres. Dominateur des nations subjuguées par ses armes, Maître de Rome, où il avait fondé son pouvoir sur la ruine des factions qu'il avait étouffées dans leur sang ; sans autre appui contre tant de haines et de vengeances amoncelées sur sa tête, que l'autorité dictatoriale dont il s'est revêtu lui-même, Sylla prend tout-à-coup la résolution la plus sublime, la plus audacieuse que le génie de la puissance ait jamais conçue : il convoque le peuple au Forum et abdique insolemment le pouvoir souverain. " Il " voici semblable au dernier d'entre vous, dit-" il, et prêt à rendre compte de tout le sang que j'ai versé." Sylla, fatigué de sa propre tyrannie, dit aux Romains : "Vous, que j'ai égorgés comme de vils troupeaux, je suis las de vous commander, soyez libres ; je redeviens l'un de vous." Et Sylla termine paisiblement ses jours à Rome qu'il avait inondé de larmes et de sang, au milieu d'une génération d'enfants dont il avait proscrit les pères. Tel est le sujet historique que M. Jouy a mis en scène et le succès que son ouvrage a obtenu a fixé le rang de cette tragédie parmi les créations théatrales.

Il est vrai de dire que l'élément le plus décisif de la faveur que le public lui accorda principalement fut le jeu sublime de Talma ; ce célèbre acteur ne représentait pas, mais ressuscitait sur la scène le personnage de Sylla. M. Aristippe, chargé parmi nous de ce rôle important, encore pénétré des leçons de ce grand maître, possédant toutes les véritables traditions, a mis la pièce en scène, et rien n'a été négligé pour son entière réussite sur notre théatre.

Le spectacle sera terminé par une représentation de

LA VIEILLE.

Opéra en un acte, paroles de MM. Scribe et Delavigne, musique de M. Fétis.

Acteurs.—MM. Aléxandre, Leblanc, Victorin, Mme. Aléxandre.

On commencera à 7 heures précises.

Incessamment—MARIE, opéra nouveau en 3 actes, orné d'une décoration nouvelle peinte par M. Develle.

En attendant—LA DAME DU LAC, opéra de Rossini; l'AMI INTIME, vaudeville nouveau, en un acte.

Théatre d'Orléans.

GRAND CONCERT & BAL

Au bénéfice de M. ELIE.

Mercredi, dix-huit Février 1829.

PREMIERE PARTIE.

1° Ouverture du Maitre de Chapelle, musique de Paër.

2° Air d'Euphrosine & Coradin, musique de Méhul, chanté par Mr. Privat.

3° Air varié pour le Basson, exécuté par Mr. [illegible].

4° Simphonie concertante pour quatre Violons, exécutée par Mrs. Herz, Paradol, Elie et un amateur.

SECONDE PARTIE.

5° Ouverture de Léceyster, musique de Auber.

6° Air Varié pour la flute, exécuté par Mr. Janeau.

7° Morceau de la Neige chanté par Mlle. Mariage.

8° Air varié de M. Hertz, exécuté sur le piano par M. Walsh, artiste nouvellement arrivé d'Angleterre.

9° Air Varié pour le Violon exécuté par Mr. Elie.

Le concert commencera à sept heures.

SALLE D'ORLEANS.

Samedi, 21 Fevrier.

GRAND BAL

Paré et Masqué.

Prix d'Entrée :— Les Cavaliers $1.

Les Dames 50 cts.

2 Fév. Les Enfans 50 cts.

SALLE D'ORLEANS.

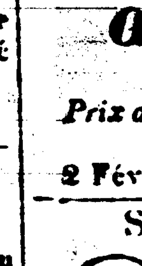

La souscription du BAL ET SOUPER qui doit avoir lieu le 23 Février, en commémoration de la naissance du Grand Washington, est ouverte. Les personnes qui desireront y souscrire voudront bien s'adresser chez Mr. J. Davis ou à Mr. E. Bertus. 27 Janvier

POUR LE HAVRE.

Le beau brick le NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, cap. Littlehead, partira sous le plus bref délai. Pour fret de quelque centaine de balles ou passage, s'adresser à

9 fév. THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire GE[illegible], cap. James Raven, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret du complément, s'adresser à bord ou à

9 fév. T. NICOLET & Co.

PASSAGE POUR MARSEILLES.

Le brick fin voilier WASHINGTON, cap. Bambee, partira dans quelques jours, on peut recevoir cinq ou six passagers. S'adresser à W. G. HEWES, [illegible]

POUR TAMPICO.

La goëlette CORREO, capt. Tucker, partira positivement Dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

12 fév. GORDON, FORSTALL & Co.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES—[illegible]

LE tirage de la 4ème classe de la loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches, aura lieu positivement le Samedi 28 Mars prochain.

10 février. J. B. FAGET.

CAFE.—200 sacs Café vert arrivant de la Havane par le brick Chariot et à vendre par STEVENSON & AVERY.

12 fév. rue royale, No. [illegible]